

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT  
FÜR KOHLE UND STAHL  
HOHE BEHÖRDE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
HAUTE AUTORITÉ

COMUNITA' EUROPEA  
DEL CARBONE E DELL'ACCIAIO  
ALTA AUTORITA'

EUROPESE GEMEENSCHAP  
VOOR KOLEN EN STAAL  
HOOGHE AUTORITEIT

# Bulletin mensuel d'information

---

LUXEMBOURG

Octobre/Novembre 1958

3<sup>e</sup> année - numéro 5

**Bulletin mensuel  
d'information**



## INSTITUTIONS ET RELATIONS EXTERIEURES

### INSTITUTIONS

1.- Assemblée Parlementaire Européenne. L'Assemblée Parlementaire Européenne a tenu à Strasbourg du 21 au 24 octobre 1958 sa deuxième session ordinaire.

Elle a examiné notamment les rapports généraux des Commissions de la Communauté Economique Européenne et de l'Euratom.

De plus, elle a entendu une déclaration du Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier sur la situation du marché commun du charbon, sur les mesures susceptibles de remédier à cette situation et sur les résultats de l'échange de vues intervenu à ce sujet avec le Conseil de ministres.

L'Assemblée se réunira à nouveau du 15 au 17 décembre. Elle aura alors à connaître d'une proposition de résolution relative à la situation charbonnière.

D'autre part, elle examinera un projet de rapport sur sa propre activité destiné à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, ainsi que différentes questions intéressant la C.E.E. et l'Euratom (budgets, protection sanitaire, recherche technique et scientifique).

Enfin l'Assemblée tiendra du 7 au 15 janvier 1959 sa session constitutive qui sera suivie d'une session jointe avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe les 16 et 17 janvier.

2.- Conseil de Ministres. Le Conseil de Ministres de la C.E.C.A. s'est réuni à trois reprises au cours des mois d'octobre et de novembre.

Au cours de sa session des 13 et 14 octobre 1958, le Conseil de Ministres :

- a marqué son accord sur une série de mesures proposées par la Haute Autorité pour lutter contre les difficultés caractérisant le marché charbonnier (1);

---

(1) Voir plus loin, n° 25.

- a donné son avis conforme pour la prorogation jusqu'au 30 novembre de la décision du 24 juillet concernant les mécanismes financiers permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun (1);
- a décidé d'adopter une procédure écrite pour les cas de réadaptation dans lesquels la Haute Autorité se propose d'intervenir au titre du par 23 de la Convention relative aux dispositions transitoires, jusqu'à la fin des deux années suivant l'expiration de la période de transition. L'avis conforme du Conseil sera réputé acquis si, dans un délai de quinze jours, aucun gouvernement ne demande l'inscription de la question à l'ordre du jour de la session suivante.

Au cours de sa session du 3 novembre, le Conseil a donné son avis conforme pour l'affectation par la Haute Autorité d'une somme de 7 millions de dollars-unités de compte, provenant des fonds propres, à une aide financière destinée à alléger la situation charbonnière résultant de la formation de stocks exceptionnels mettant en péril la continuité de l'emploi (2).

Au cours de sa session du 25 novembre, le Conseil :

- a procédé avec la Haute Autorité à un échange de vues, dans le cadre de l'article 26 du Traité, sur la situation actuelle du marché commun du charbon, les moyens de faire face aux difficultés et les premiers effets des moyens déjà mis en oeuvre;
- n'a pas donné l'avis conforme demandé par la Haute Autorité, au titre de l'article 53 du Traité, pour une nouvelle organisation du marché de la ferraille (3);
- a entamé la procédure prévue à l'article 18 du Traité pour la désignation des nouveaux membres du Comité Consultatif pour la période allant du 15 janvier 1959 au 14 janvier 1961.

3.- Cour de Justice. La Cour de Justice des Communautés européennes est entrée en fonction.

Rappelons que la Cour de Justice, désignée comme Cour unique dans la Convention relative à certaines Institutions communes aux Communautés européennes, remplace la Cour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et étend sa compétence sur les trois Communautés.

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'information, juillet 1958 (n° 16)

(2) Voir plus loin, n° 25.

(3) Voir plus loin, n° 18.

La Cour est ainsi composée :

MM. DONNER,	Président
CATALANO,	Juge
DELVAUX,	"
HAMMES,	"
RIESE,	"
ROSSI,	"
RUEFF,	"

MM. LAGRANGE et ROEMER, assistent la Cour en qualité d'avocats généraux.

Les sept juges et les deux avocats généraux ont prêté serment au cours d'une cérémonie d'installation, le 7 octobre 1958 à Luxembourg.

4.- Comité Consultatif, Le Comité Consultatif s'est réuni le 30 septembre 1958.

Après avoir entendu l'exposé introductif de la Haute Autorité, le Comité a examiné les programmes prévisionnels pour le quatrième trimestre 1958. Il a en outre donné l'avis que lui demandait la Haute Autorité, au titre de l'article 60 du Traité, sur la mesure et les formes dans lesquelles doivent être rendus publics les barèmes des prix et conditions de vente appliqués sur le marché commun par les entreprises de l'industrie de l'acier pour la vente des aciers spéciaux (1).

Le Comité s'est de nouveau réuni le 28 novembre pour examiner deux notes de la Haute Autorité. La première était une "contribution à l'étude de la politique charbonnière", la seconde traitait de "l'orientation à donner à une politique coordonnée de l'énergie". Les membres du Comité donneront leur point de vue sur cette dernière en répondant avant le 15 décembre, à un questionnaire préparé par le Bureau du Comité qui servira de base à un Rapport que M. GARDENT présentera au cours de la session du 14 janvier.

En outre le Comité a donné un avis négatif sur un projet d'affectation de fonds provenant du prélèvement pour les recherches relatives au laminage sur un train planétaire à chaud (2).

5.- Coopération avec les autres Communautés européennes. Dans le but de mieux coordonner les contacts entre eux les trois exécutifs des Communautés européennes sont tombés d'accord début octobre 1958 sur un système de réunions périodiques à l'échelon des membres

---

(1) Voir plus loin, n° 12.

(2) Voir Bulletin mensuel d'information, juillet 1958 (n° 4)

de la Haute Autorité et des Commissions. Après la réunion des Présidents du 6 octobre à Luxembourg, deux réunions des trois collèges ont eu lieu à Bruxelles les 10 octobre et 8 décembre. Toutes les questions intéressant la coopération interexécutive sont examinées à ces occasions, soit en réunion présidentielle, soit en réunion de groupes de travail spécialisés, soit en réunion plénière. Ces rencontres ont lieu le deuxième lundi de chaque mois.

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

ACIER

6.- L'évolution du marché commun de l'acier a été caractérisée pendant les dix premiers mois de 1958, contrairement à l'année précédente, par une importante progression des commandes en provenance des pays tiers. Cependant, les commandes totales ont continué à diminuer à cause du bas niveau des commandes en provenance du marché commun (1).

Commandes nouvelles de produits laminés

	Janvier-octobre 1957	Janvier-octobre 1958	Différence
		(en milliers de tonnes)	
Marchés intérieurs	23 516	20 159	- 14,3 %
Autres pays C.E.C.A.	4 324	3 522	- 18,5 %
Pays tiers	6 008	7 627	+ 26,9 %
TOTAL	<u>33 848</u>	<u>31 308</u>	<u>- 7,5 %</u>

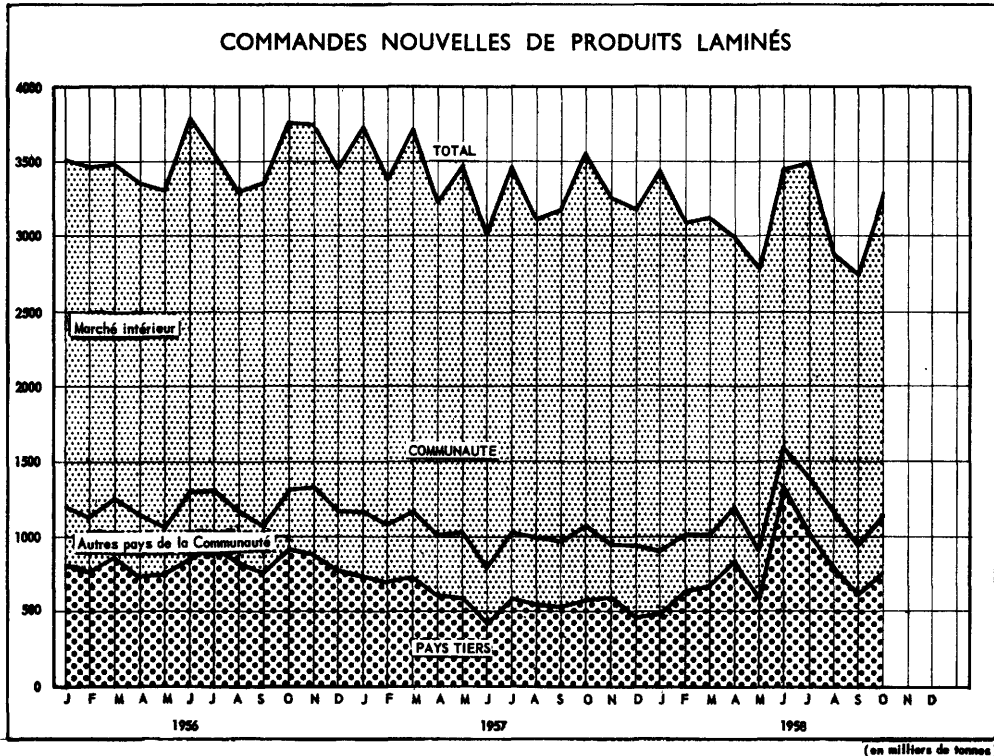
Les carnets de commandes atteignaient 10,3 millions de tonnes fin août 1958 contre 12,8 millions de tonnes fin décembre 1957 et 14,2 millions de tonnes fin août 1957.

7.- La production sidérurgique de la Communauté a légèrement baissé au cours des dix premiers mois de 1958 par rapport à la même période de 1957. Cette baisse est plus prononcée pour la fonte que pour l'acier (1).

La production de fonte, avec 36,5 millions de tonnes pour les dix premiers mois contre 37,4 millions pour la même période de 1957, diminue de 2,5 %. La production allemande recule de 7,6 % soit 1,1 million de tonnes. Les productions sarroise, belge, luxembourgeoise et italienne diminuent légèrement. En revanche, la production française enregistre une avance de 1,5 % (150 000 tonnes) et celle des Pays-Bas de 27 % (160 000 tonnes). Pour ce dernier pays, les progrès sont dûs à la mise en service de nouvelles installations.

---

(1) Pour plus de détails, voir Annexe Statistique, tableau 1



La production d'acier brut passe de 49,6 millions de tonnes à 48,8 millions, soit une diminution de 1,5 %, résultat d'évolution en sens contraire suivant les pays :

	Janvier-octobre 1957	Janvier-octobre 1958	Différence
		(en milliers de tonnes)	
Allemagne (R.F.)	20 344	19 331	- 5,0 %
Sarre	2 899	2 941	+ 1,4 %
Belgique	5 193	5 047	- 2,8 %
France	11 586	12 252	+ 5,7 %
Italie	5 630	5 237	- 7,0 %
Luxembourg	2 931	2 816	- 3,9 %
Pays-Bas	994	1 188	+ 19,5 %
<b>COMMUNAUTE</b>	<b>49 577</b>	<b>48 812</b>	<b>- 1,5 %</b>

8.- La production de produits finis laminés au premier semestre 1958 est restée du même ordre que celle de la même période de 1957, soit environ 20,4 millions de tonnes. La production française progresse de 9 % (450 000 tonnes en valeur absolue) et celle des Pays-Bas de 15 % (66 000 tonnes en valeur absolue). La production de la Belgique, du Luxembourg et de l'Italie diminue de 7 à



10 % et celle de l'Allemagne reste stable.

L'évolution de la production est la suivante par catégories de produits :

	1 <sup>er</sup> semestre 1957	1 <sup>er</sup> semestre 1958	Différence
		(en milliers de tonnes)	
Matériel de voie	802	910	+ 13,5 %
Profilés lourds	1 911	1 815	- 5,0 %
Profilés légers	6 325	5 727	- 9,5 %
Fil machine	1 920	1 974	+ 2,8 %
Produits pour tubes	737	707	- 4,1 %
Feuillards	1 529	1 590	+ 4,0 %
Tôles de 3 mm et plus	3 652	3 751	+ 2,7 %
Tôles de moins de 3 mm	3 378	3 865	+ 14,4 %
Coils (produits finis)	111	81	- 27,0 %
<b>TOTAL</b>	<b><u>20 365</u></b>	<b><u>20 420</u></b>	<b>+ 0,3 %</b>

9.- Les échanges de produits sidérurgiques avec les pays tiers sont en augmentation en ce qui concerne les importations et en diminution en ce qui concerne les exportations. Cette évolution divergente est due surtout aux échanges de fonte.

En effet, les importations de produits d'acier au premier semestre 1958, bien qu'en diminution par rapport au deuxième semestre 1957, restent voisines de celles du premier semestre 1957. Les importations de fonte en revanche augmentent sensiblement.

Quant aux exportations de produits d'acier, après avoir diminué à la fin de 1957 et au début de 1958, elles ont commencé à se redresser à partir du deuxième trimestre 1958, et l'ensemble de l'année sera sans doute, au point de vue des tonnages, une bonne année d'exportation. En revanche, les exportations de fonte diminuent de moitié entre les premiers semestres 1957 et 1958.

Fonte (en millions de tonnes)

	1 <sup>er</sup> semestre 1957	2 <sup>e</sup> semestre 1957	1 <sup>er</sup> semestre 1958
Importations	263	243	341
Exportations	178	215	85
Importations nettes	85	28	256

Acier (en milliers de tonnes d'équivalent d'acier brut)

	3 <sup>e</sup> trim. 1957	4 <sup>e</sup> trim. 1957	1 <sup>er</sup> trim. 1958	2 <sup>e</sup> trim. 1958 (1)
Exportations	2 720	2 670	2 550	2 725
Importations	410	380	330	404
Exportations nettes	2 310	2 290	2 220	2 321

10.- Les échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté ont augmenté d'environ 10 % au premier trimestre 1958 par rapport à la même période de 1957. Ceci traduit le développement de la concurrence entre les pays de la Communauté lorsque l'activité économique se ralentit.

Les livraisons de la Belgique et du Luxembourg enregistrent l'augmentation la plus importante en valeur absolue. Mais les Pays-Bas et surtout l'Italie progressent fortement en pourcentage. Les livraisons de la France et de la Sarre diminuent en revanche de 20 % (2).

11.- Evolution des prix - En Belgique, trois entreprises ont diminué leurs prix pour les tôles fortes et moyennes ainsi que les larges plats de 13 à 16,7 %, à partir du 10 octobre 1958. Les nouveaux prix sont maintenant les moins élevés de la Communauté.

Une de ces entreprises a en outre diminué ses prix de laminés marchands autres que les ronds à béton de 10 à 13 %.

Cette diminution est la deuxième effectuée par ces trois entreprises depuis le début de l'année pour les tôles fortes, moyennes et larges plats, qui ont ainsi été abaissées au total de 20 à 25 %.

En Italie, les grandes entreprises sidérurgiques ont déposé le 19 novembre de nouveaux barèmes de prix pour les laminés marchands de moins de 80 mm de section (à l'exclusion des ronds à béton). Il s'agit d'une baisse de 4,5 % qui permet aux laminés marchands italiens de moins de 50 mm en qualité S.M. d'être parmi les moins chers de la Communauté.

Aux Pays-Bas, le 25 novembre, les prix des laminés marchands Thomas ont été abaissés de 3,5 % et ceux des ronds à béton de 2,3 %. Durant les deux derniers mois, les prix des produits

(1) Pour le troisième trimestre 1958, les exportations sont estimées sur la base des livraisons à 3 660 000 tonnes d'équivalent d'acier brut.

(2) Voir Annexe Statistique, tableau 1

sidérurgiques néerlandais, à l'exception des feuillards, ont baissé de 3,8 à 9,1 %.

12.- La Haute Autorité a pris le 1<sup>er</sup> décembre 1958 une décision, qui étend les dispositions de la décision n° 37/54 relative à la publication de barèmes de prix et conditions de vente des aciers spéciaux aux aciers alliés de construction non encore barémés jusqu'ici, aux aciers pour roulement et aux aciers inoxydables et réfractaires. Restent exclus de la barémation les aciers rapides, les aciers à outils et les aciers à caractéristiques physiques et magnétiques spéciales. Par cette extension de l'obligation de publication, le pourcentage des aciers spéciaux soumis à la barémation passe de 73 % à 92 % en ce qui concerne la quantité, et de 50 % à 83 % en ce qui concerne la valeur des ventes d'aciers spéciaux de la Communauté.

Les producteurs d'aciers spéciaux de la Communauté ont été consultés sur cette question le 27 juin 1958, le Comité Consultatif le 30 septembre 1958.

13.- L'approvisionnement de la sidérurgie en matières premières. Le ralentissement du rythme de l'expansion, s'il a déterminé jusqu'ici un léger fléchissement de la production sidérurgique et une marge non négligeable de capacités de production inemployées, a entraîné une détente de l'approvisionnement en matières premières. Cependant, à long terme, ou dans le cas d'une reprise rapide de l'expansion industrielle, les mêmes problèmes traditionnels se poseront pour le minerai de fer et la ferraille : nécessité de recourir à l'importation.

14.- L'extraction de minerai de fer brut dans les mines de la Communauté a atteint 73 millions de tonnes pour les dix premiers mois de 1958, soit un niveau égal à celui de la même période de l'année précédente. Seule la France augmente sa production.

	Janvier-octobre 1957	Janvier-octobre 1958	Différence
		(en milliers de tonnes)	
Allemagne (R.F.)	15 271	15 075	- 1,3 %
Belgique	115	96	- 16,5 %
France	48 761	50 483	+ 3,5 %
Italie	2 220	1 803	- 18,8 %
Luxembourg	6 670	5 593	- 16,1 %
COMMUNAUTE	73 037	73 050	+ 0,0 %

La production de minerai marchand a porté sur 53,3 millions de tonnes pour les huit premiers mois de 1958, soit un niveau identique à celui de la même période de 1957. En fer contenu cette production atteint 16,1 millions de tonnes.

15.- La situation du marché commun de la ferraille, qui avait posé de graves problèmes jusqu'au milieu de l'année dernière, s'est de plus en plus détendu avec le ralentissement progressif de l'expansion. Bien que les aciéries aient travaillé sensiblement au-dessous de leur capacité, des importations de ferraille importantes sont restées cependant nécessaires au cours du premier semestre. Mais au deuxième semestre, elles ont diminué sensiblement.

L'abondance de minerai de fer et de coke a permis de réduire considérablement la consommation de ferraille dans les hauts fourneaux: de 100 kg par tonne de fonte en 1956 à 70 kg depuis le début de 1958, soit une économie de 1,3 million de tonne par an.

16.- Le bilan ferraille de la Communauté illustre cette évolution :

	Janvier-septembre 1957	Janvier-septembre 1958	Différence
		(en milliers de tonnes)	
Ressources propres des usines	12 298	12 798	+ 633
Collecte inté- rieure nette	7 168	6 598	- 520
<u>Ressources inté- rieures</u>	<u>19 466</u>	<u>19 396</u>	<u>+ 113</u>
Importation des pays tiers	3 075	1 837	- 1 238
<u>Disponibilités totales</u>	<u>22 541</u>	<u>21 233</u>	<u>- 1 125</u>
<u>Consommation totale</u>	<u>20 933</u>	<u>19 894</u>	<u>- 1 039</u>
Stocks en fin de période	2 995	2 875	- 120

17.- L'évolution à la baisse des prix de la ferraille s'est confirmée, reflétant ainsi la détente intervenue sur le marché de la ferraille.

	Janvier	Novembre	Différence
	1958	1958	
	(en dollars par tonne) (1)		
Allemagne (R.F.)	36,29	31,27	- 13,8 %
Belgique	35,25	28,00	- 20,6 %
France	34,00	28,00	- 17,7 %
Italie	38,40	36,80	- 4,2 %
Luxembourg	37,25	-	-
Pays-Bas	35,71	30,95	- 13,3 %

A ces prix s'ajoute, jusqu'à fin novembre 1958, le taux de péréquation des ferrailles importées.

18.- Le régime de péréquation, institué par la Haute Autorité pour équilibrer les prix de la ferraille importée et de la ferraille de collecte intérieure, devait être réexaminé avant le 30 novembre 1958, date d'expiration des décisions le régissant (2).

La Haute Autorité avait demandé au Conseil l'avis conforme sur deux projets de décision. Ces projets portaient, d'une part, sur un mécanisme destiné à encourager la mise accrue de fonte dans les aciéries par l'octroi de primes destinées à compenser les débours supplémentaires qu'aurait représentés pour les entreprises la substitution de fonte à la ferraille; l'accroissement de la consommation de fonte est en effet possible, étant donné la taux de marche actuel des hauts fourneaux et contribuerait en outre à alléger la situation charbonnière par une certaine augmentation de la consommation de coke.

D'autre part, bien que la Haute Autorité visât à terme à la liberté du marché de la ferraille, il était prévu d'instituer un mécanisme de péréquation pour les ferrailles importées qui n'aurait été mis en marche que lorsque le degré d'utilisation de la capacité de production de fonte aurait approché de son maximum ou que le prix pratiqué pour la ferraille de la Communauté, comparé à celui pratiqué dans des pays tiers, aurait pu porter préjudice à la position concurrentielle des producteurs d'acier de la Communauté.

Par ailleurs, cette péréquation n'aurait joué qu'une seule fois car elle était limitée du fait que le taux de prélèvement ne pouvait excéder 10 dollars pendant les cinq premiers trimestres d'application et devait être progressivement ramené à zéro au cours des quatre trimestres suivants. La péréquation était ainsi supprimée vingt-sept mois après sa remise en marche, ce délai pouvant être utilisé par les entreprises pour prendre leurs dispositions en ma-

(1) Prix départ chantier des négociants, hors taxes.

(2) Pour l'ensemble des décisions concernant la péréquation des ferrailles importées, voir Sixième Rapport Général de la Haute Autorité, avril 1958 (n° 70) et Bulletin mensuel d'Information, juillet 1958 (n° 16).

tière d'investissements et rétablir ainsi l'équilibre structurel des approvisionnements de la Communauté en matière ferreuse.

Le Conseil du 25 novembre 1958 n'a pas donné son avis conforme à l'unanimité pour ces propositions. En conséquence, à partir di 1er décembre 1958, aucun mécanisme financier n'existe sur le marché de la ferraille de la Communauté.

Un régime de liberté étant ainsi institué, la Haute Autorité estime que la possibilité doit lui être laissée de porter ses fruits. Il ne saurait être question d'envisager le rétablissement d'une péréquation même si des fluctuations apparaissaient sur le marché de la ferraille.

#### CHARBON

19.- La situation du marché commun du charbon est d'une indéniable gravité. Elle est caractérisée par une diminution de la demande révélée par la régression brutale de 35 millions de tonnes par rapport à 1957 de la consommation apparente.

Cette régression résulte :

- d'un mouvement de stocks chez les consommateurs qui consiste en un déstockage chez certains d'entre eux succédant à un stockage généralisé en 1957 ;
- d'un ralentissement du rythme de l'expansion, s'ajoutant à une diminution structurelle de la demande de charbon dans certains secteurs (chemins de fer, usines à gaz, industries diverses) dues à la concurrence du fuel (1).

A la concurrence structurelle du fuel et des autres sources d'énergie s'ajoute celle du charbon importé des Etats-Unies en vertu de contrats à long terme dont la conclusion remonte en partie à 1956.

La conjonction de tous ces facteurs a pour résultats une mise aux stocks exceptionnelement importante entraînant du chômage pour les travailleurs des mines et de lourdes charges financières pour les entreprises, notamment en Belgique et en Allemagne.

20.- Les conditions d'exploitation du charbon ne permettent pas à la production de la Communauté de suivre les fluctuations de la demande. Cette production, malgré les journées chômées et la diminution des effectifs du fond, restera donc en 1958 de la même importance qu'en 1957 grâce à une augmentation importante du rendement fond de l'ordre de 5 %.

Pour les dix premiers mois de l'année, on ne remarque dans

---

(1) En ce qui concerne la régression de la demande due à la douceur de la température, voir plus loin, n° 26.

les différents pays de la Communauté que de légères variations, en hausse pour la France et les Pays-Bas, en baisse pour la Belgique. La forte diminution de la production italienne provient de la poursuite du programme d'assainissement du bassin de Sulcis.

	Janvier-Octobre 1957	Janvier-Octobre 1958	Différence
	(en milliers de tonnes)		
Allemagne (R.F.)	111 045	111 509	+ 0,4 %
Sarre	13 859	13 944	+ 0,6 %
Belgique	24 034	22 925	- 4,6 %
France	47 348	48 261	+ 1,9 %
Italie	874	595	- 31,9 %
Pays-Bas	9 508	9 989	+ 5,1 %
<u>Communauté</u>	<u>206 668</u>	<u>207 223</u>	<u>+ 0,3 %</u>

L'accumulation de journées chômées en Belgique et en Allemagne, à la suite de l'augmentation accélérée des stocks, a entraîné des pertes de production de respectivement 1,6 et 2,3 millions de tonnes pour ces deux pays.

La production de coke, pour les dix premiers mois de 1958, recule de 3 % par rapport à la même période de 1957 (1).

21.- Les importations de houille en provenance des pays tiers ont porté sur 24,8 millions de tonnes pendant les neuf premiers mois de 1958 contre 33,8 millions de tonnes pour la même période de 1957, soit une diminution de près de 27 %. Pour l'ensemble de l'année, les importations de houille seront ramenées de 44 millions de tonnes en 1957 à environ 31 millions en 1958. Sur ce total, 26 millions proviendront des Etats-Unis. A l'époque de la basse conjoncture de 1954, ces importations s'élevaient à 13 millions de tonnes, dont 6 en provenance des Etats-Unis.

22.-- Les exportation vers les pays tiers - Les exportations de houille vers les pays tiers n'atteindront, en 1958, guère plus de 4 millions de tonnes, c'est-à-dire qu'elles retomberont au niveau de 1952. Pour les neuf premiers mois, elles sont de 2,9 millions de tonnes contre 3,8 millions pour la même période de 1957, soit un recul de plus de 25 %. Le recul est surtout sensible pour l'Allemagne (-37%) et la Sarre (-43%). Il est moindre pour la Belgique (-8,7%).

---

(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique, tableau 2

Les exportations françaises restent stables et celles des Pays-Bas augmentent légèrement (1).

Les exportations de coke diminuent dans la même proportion (-24%). Les exportations allemandes, qui représentent les trois-quarts du total, enregistrent pour leur part un recul de 34 %. En revanche, les exportations belges passent de 161 000 à 364 000 tonnes (pour les neuf premiers mois (1)).

23.- Evolution des stocks - Les difficultés du marché charbonnier ont eu pour résultat une forte augmentation des stocks sur le carreau des mines. Ceux-ci ont plus que triplé de fin 1957 à fin octobre 1958 (en milliers de tonnes) :

	<u>Fin 1957</u>	<u>Fin octobre 1958</u>	<u>Différence</u>
Allemagne (R.F.)	735	8 314	coeff. 11
Sarre	181	902	coeff. 5
Belgique	1 413	6 611	coeff. 4,7
France	4 583	7 642	+ 68 %
Italie	50	40	- 20 %
Pays-Bas	312	848	+ 17,1 %
<u>Communauté</u>	<u>7 274</u>	<u>24 357</u>	<u>coeff. 3,3</u>

La proportion de produits marchands qui n'était que de 35 % fin 1957 dans le total de la Communauté est passée en octobre 1958 à environ 65 %, soit près de 16 millions de tonnes.

Les stocks de coke dans les cokeries ont plus que triplé également passant de 1 633 000 tonnes fin 1957 à 5 841 000 tonnes fin octobre 1958. Les stocks allemands, qui représentent près des trois-quarts de ce total, atteignaient 4 215 000 tonnes fin octobre contre 622 000 tonnes fin 1957.

24.-- Echanges - Les échanges de houille et d'agglomérés de houille entre les pays de la Communauté ont porté, pour les neuf premiers mois de 1958, sur 12,1 millions de tonnes contre 15 millions pour la même période de 1957, soit une diminution de 20 %.

Ce sont les livraisons belges qui enregistrent le recul le plus important: 1,3 million de tonnes (-46%). Les livraisons franco-sarroises diminuent de 859 000 tonnes (-25%) et les livraisons allemandes de 931 000 tonnes (-11%). Seules, les livraisons néerlandaises sont en augmentation (+25%).(1).

---

(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique , tableau 2



Les échanges de coke entre les pays de la Communauté ont diminué de 10 % entre 1957 et 1958, pour les neuf premiers mois, passant de 7 millions de tonnes à 6,3 millions de tonnes.

Les livraisons de l'Allemagne, principal fournisseur de la Communauté, diminuent de 177 000 tonnes (-3,4%), les livraisons belges de 230 000 tonnes (-43%) (1).

25.- Action de la Haute Autorité. - Devant l'évolution du marché charbonnier la Haute Autorité a fait appel à la solidarité des gouvernements des Etats membres pour que des mesures soient prises afin de redresser la situation.

Il s'agissait d'abord de remédier aux inconvénients découlant de l'augmentation des stocks sur le carreau des mines. La Haute Autorité avait mis au point un système d'aide au financement des stocks conjoncturels, mais elle s'était vue refuser l'avis conforme du Conseil de Ministres dans sa session du 16 juin (2).

Elle est revenue à la charge et a finalement obtenu le 3 novembre l'avis conforme du Conseil pour l'affectation d'une somme de 7 millions de dollars, provenant des fonds propres de la Haute Autorité, à une aide financière destinée à alléger la situation résultant dans l'industrie charbonnière de l'accumulation exceptionnelle de stocks qui met en péril la continuité de l'emploi.

Cette aide sera accordée aux entreprises pour les tonnages de houille (à l'exception des schlamms), d'agglomérés de houille et de coke de houille, qui seront mis en stock après le 31 octobre 1958, et dans la mesure où ils dépasseront en moyenne mensuelle le tonnage représenté par la production nette de 35 jours ouvrés.

L'aide de la Haute Autorité peut prendre la forme :

- soit d'une aide non remboursable d'un douzième de dollar par tonne et par mois pendant un an, si l'Etat intéressé accorde une aide d'un même montant ;
- soit d'une avance récupérable d'un sixième de dollar par tonne et par mois pendant un an, si l'Etat intéressé accorde sa garantie solidaire pour le remboursement de cette avance. Tant que l'Etat intéressé n'est pas en mesure d'accorder immédiatement sa garantie solidaire, la Haute Autorité peut consentir une avance récupérable d'un douzième de dollar si l'entreprise bénéficiaire peut fournir une garantie jugée suffisante.

L'aide de la Haute Autorité peut être subordonnée à la présentation d'un programme d'assainissement et certaines entreprises sont exclues du bénéfice de l'aide.

---

(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique, tableau 2

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, mai-juin 1958 (no 21)

La Haute Autorité va d'ailleurs consulter le Comité Consultatif pour apporter des améliorations à ce système: elle prévoit une augmentation de l'aide provenant des fonds propres, un report en arrière de la date de départ de l'aide et une réduction du nombre de jours ouvrés servant de base au calcul du tonnage minimum en stock au dessus duquel sont décomptées les quantités pour lesquelles l'aide est accordée.

La Haute Autorité voudrait saisir le Conseil de ces projets le 22 décembre et en même temps le consulter sur l'opportunité de certaines modifications des conditions de perception des prélèvements.

25bis.- La Haute Autorité a également proposé aux gouvernements la réalisation d'une série de mesures concernant la production, les conditions de vente, la consommation et l'importation.:

- 1) pour la production, les mesures proposées tendent à assurer la stabilité de l'emploi et à éviter autant que possible les postes chômés. Il s'agit, en dehors du déplacement des congés et de l'octroi anticipé de journées libres, de l'intensification des travaux préparatoires et des traçages dans les mines ainsi que des travaux d'entretien, de travaux non productifs au fond et de mesures d'amélioration de la qualité ;
- 2) pour les conditions de vente, les mesures proposées visent des efforts à faire par les producteurs dans le domaine commercial, notamment en ce qui concerne la concurrence d'autres sources d'énergie, telles que le charbon de pays tiers et le fuel; la vérification par la Haute Autorité des prix des charbons de certains pays tiers dans le marché commun; l'examen par les gouvernements des conditions de concurrence du charbon et du fuel dans les différents pays de la Communauté; le perfectionnement des informations concernant les engagements d'importations existant dans les différents pays et résultant des contrats d'achat ou de transport;
- 3) pour la consommation, il est proposé de procéder à un nouvel examen de la possibilité de prendre des mesures conformément aux dispositions de l'article 57 visant la régularisation de la consommation en évitant qu'une réduction prématurée des stocks chez les consommateurs n'entraîne une diminution des achats de charbon de la Communauté;
- 4) pour l'importation, il est demandé aux gouvernements de veiller à ce que leurs pays s'approvisionnent en combustibles solides dans les bassins de la Communauté pendant l'année charbonnière 1958/59 dans une proportion au moins égale à celle qui existait dans la haute conjoncture précédente lorsqu'une base stable de livraisons communautaires leur avait été assurée. Le ralliement des gouvernements à cette suggestion permettra à certains pays consommateurs de réduire leurs importations de charbon des pays tiers au bénéfice d'importation de charbon de la Communauté. Rappelons à ce sujet que la procédure de concours mutuel est entrée en vigueur

en faveur de la Belgique et de l'Allemagne qui ont soumis les importations de charbon des pays tiers à des contrôles gouvernementaux.

Toutes ces suggestions ont fait l'objet d'échanges de vues avec le Conseil. Elles ont commencé à donner des résultats puisque le gouvernement allemand va supprimer la distorsion fiscale qui avantageait le fuel par rapport au charbon. La Haute Autorité continue à suivre ces questions en contact bilatéral avec les gouvernements. Elle a eu un entretien à Rome avec le gouvernement italien et récemment à Bonn avec le gouvernement allemand.

26.- Influence de la température sur la consommation de houille.

- La Haute Autorité a entrepris des études sur certaines des causes principales du recul des livraisons des produits des houillères. Elle a constaté que l'essentiel de la diminution des livraisons de houille dans la Communauté résulte d'une réduction de la consommation due à une température moyenne assez élevée en 1957, par rapport à celle de 1956. L'effet de cette différence se mesure par une diminution des besoins de l'ordre de 8 millions de tonnes de charbon.

A l'aide de méthodes économétriques, on a calculé approximativement les incidences d'une variation type des températures sur la consommation de combustibles, c'est-à-dire d'une variation de 1° au dessus et en dessous de la température normale d'hiver. Les calculs conduisent aux résultats suivants pour différents pays de la Communauté :

	En milliers de tonnes d'équivalent houille pour des différences de température de 1°	
	Réduction de consommation lors d'une élévation de la température	Accroissement de la consommation lors d'une baisse de la température
Allemagne (R.F.)	- 3 185	+ 3 660
France	- 1 180	+ 1 180
Belgique	- 685	+ 685
Pays-Bas	- 535	+ 535
Total	- 5 585	+ 6 060

En ajoutant à ces totaux une estimation portant sur la Sarre et le Luxembourg, on peut admettre que la demande de combustibles (solides et liquides) dans la Communauté, augmenterait d'environ 6,4 millions de tonnes équivalent houille par degré en dessous de la température normale d'hiver et diminuerait d'environ 6 millions de tonnes par degré au dessus de cette température normale. Il

n'a pas été tenu compte de l'Italie dans ces calculs, ses conditions climatiques sont en effet très différentes de celles des autres pays de la Communauté.

Les variations de consommation ont été réparties pour 25 % aux combustibles liquides et pour 75 % aux combustibles solides. Ceci correspond sensiblement au rapport actuel des besoins des deux catégories. On est ainsi conduit au tableau suivant :

	En millions de tonnes d'équivalent houille	
	Réduction de la consommation	Accroissement de la consommation
Combustibles solides	- 4,5	+ 4,8
Combustibles liquides	- 1,5	+ 1,6
Total	- 6,0 =====	+ 6,4 =====

Dans certaines circonstances, ces variations peuvent conduire à de grandes difficultés d'adaptation sur le marché charbonnier.

Quand un hiver moins froid que la normale succède à un hiver plus froid, la réduction de la demande sur le marché charbonnier est de 4,8 + 4,5 millions de tonnes, c'est-à-dire de 9,3 millions de tonnes. Des fluctuations de la demande de cette ampleur posent déjà des problèmes d'adaptation. Des variations doivent conduire à une modification de l'offre, pour que soit réalisé un équilibre entre demande et offre. En effet, on ne peut ni influencer les conditions de température, ni forcer les consommateurs à effectuer leurs commandes de combustibles indépendamment de la température du moment.

En outre il ne faut pas considérer isolément les variations de la demande liées aux conditions de température, mais c'est en relation avec la situation conjoncturelle générale qu'il faut les examiner. Une baisse conjoncturelle intervenant au moment d'un hiver très froid pourrait avoir un effet stabilisateur sur la demande globale de combustibles, à condition que soit résolu un problème de sortes qui pourrait se poser. Si on admet par exemple que la basse conjoncture n'existe que dans l'industrie sidérurgique et qu'il se présente en même temps un hiver particulièrement froid, un effet de compensation par la consommation accrue des foyers domestiques ne sera réalisé que s'il existe une possibilité d'utilisation dans ces foyers aussi bien de charbon gras que de charbon maigres.

Dans les années passées, en 1953 et en 1957/58, cet effet stabilisateur n'a pu intervenir. Au cours de ces années une réduction de la demande d'origine conjoncturelle s'est conjuguée avec une hausse de la température. En conséquence, les modifications de la vente d'origine exclusivement conjoncturelles ont été amplifiées, et non pas compensées, par la demande liée aux conditions de température.

## TRANSPORTS

27.- Transports par fer. En mars 1958, la Haute Autorité avait été saisie d'une plainte de la Chambre syndicale de la sidérurgie française sur la discrimination résultant de l'avis de celle-ci, du fait que l'itinéraire par Kaldenkirchen - Venlo est refusé par les chemins de fer allemands pour les envois de produits relevant du Traité en provenance du territoire allemand et à destination du territoire français.

La Haute Autorité avait invité dès juin 1957 le Gouvernement allemand à supprimer cette discrimination. Malgré plusieurs formules de rechange envisagées successivement par le Gouvernement fédéral, une solution n'avait pu être trouvée. La Haute Autorité avait ensuite provoqué un entretien le 13 août avec M. SEEBOHM, ministre fédéral des transports. Il fut décidé d'éclaircir d'abord quelques aspects techniques du problème. La capacité des gares frontalières et des trajets ferroviaires en question ont fait l'objet d'un rapport et, le 19 septembre, à Luxembourg d'un échange de vues entre les représentants des gouvernements belge, allemand, français, luxembourgeois, néerlandais et de la Haute Autorité avec la participation d'un expert de chacune des administrations ferroviaires directement intéressées.

Après cette réunion, la Haute Autorité a conclu qu'il n'y avait pas insuffisance de capacité et que, de toutes manières, les mesures prises en cas d'incapacité d'un point frontière quelconque ne doivent avoir aucun caractère discriminatoire.

Dans la suite, le Gouvernement allemand a décidé de faire ouvrir à partir du 15 décembre le point frontière en question dans la limite de la capacité existante pour les transports de produits du Traité par wagons isolés en provenance de et destinés à tous les Etats membres. La Haute Autorité examine actuellement si et dans quelle mesure la nouvelle situation ainsi créée est en concordance avec le Traité.

Néanmoins la Chambre syndicale de la sidérurgie française a introduit auprès de la Cour de Justice un recours en carence contre la Haute Autorité estimant que les mesures annoncées par le Gouvernement fédéral n'étaient pas de nature à lui donner satisfaction.

28.- Transports fluviaux. Un accord sur les frets et conditions de transport du charbon et de l'acier sur le Rhin a été paraphé le 26 septembre 1958 entre la Haute Autorité, les Etats membres et la Suisse.

Cet accord, qui devra encore être ratifié par le Conseil Fédéral Suisse, associera la Suisse à l'accord relatif à la naviga-

tion rhénane qui avait été conclu entre les gouvernements des six Etats membres de la C.E.C.A. le 9 juillet 1957.

29.- Transports routiers. La Haute Autorité a adressé au mois d'août une lettre aux six gouvernements dans laquelle, après avoir retracé l'historique des négociations qui ont eu lieu sans résultats depuis 1954, elle a invité les gouvernements des pays membres à prendre au plus tard le 1er décembre 1958 les mesures nécessaires pour que soient publiés ou portés à la connaissance de la Haute Autorité les barèmes, prix et dispositions tarifaires, appliqués aux transports routiers du charbon et de l'acier effectués pour le compte d'autrui à l'intérieur de la Communauté.

Cette obligation doit être remplie de telle façon que soit assuré le fonctionnement du marché commun tel qu'il est prévu par le Traité, notamment dans ses articles 4,5, 60 et 70, alinéas 1 et 2.

DEVELOPPEMENT DU MARCHE COMMUN

INVESTISSEMENTS

30. Enquête sur les investissements. La Haute Autorité a récemment publié les résultats de son enquête 1958 sur les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (1). Cette enquête sur les investissements réalisés, engagés ou projetés, qui est effectuée chaque année, retrace l'évolution des dépenses d'investissements depuis 1952 et comporte une estimation des dépenses et possibilités de production prévues pour les prochaines années.

Depuis 1952, les industries de la Communauté ont déployé des efforts considérables pour développer et améliorer leurs installations. Les dépenses réelles d'investissements atteignent un montant global voisin de 6,3 milliards de dollars pour les années 1952 à 1957, dont environ 53 % pour l'industrie sidérurgique, 43 % pour les mines de charbon, 3 % pour les mines de fer et 0,5 % pour les usines de briquettes de lignite. Avec des dépenses globales d'environ 1,24 milliard de dollars, l'année 1957 représente une année record :

(en millions de dollars unités de compte)

Secteurs	Dépenses effectives						Dépenses prévues	
	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Industrie Charbonnière	505	489	450	416	409	484	597	482
Industrie sidérurgique et mines de fer	574	570	483	555	614	758	719	466
Total	1079	1059	933	971	1023	1242	1316	948

Les dépenses prévues pour les années 1958 et 1959 ne pourront sans doute pas être toutes réalisées. Des dépenses encore imprévues lors de l'enquête viendront par contre s'ajouter vraisemblablement aux prévisions relatives aux années 1958 et surtout 1959.

(1) Voir Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté. Rapport sur l'enquête 1958. Service des publications des Communautés européennes, août 1958.

Les dépenses prévues pour l'année en cours fournissent une intéressante indication quant à la tendance actuelle des investissements. Au début de l'année dernière, l'ensemble des dépenses prévues pour 1957 atteignait 1,48 milliard de dollars; les évaluations faites au début de cette année pour 1958 conduisent au chiffre d'environ 1,32 milliard de dollars. L'interprétation de cette diminution ne doit pas négliger le fait que les dépenses d'investissements avaient atteint en 1957 un niveau extrêmement élevé; or, l'expérience montre que toute interruption dans une période d'essor s'accompagne d'une certaine prudence dans les prévisions. Le fait important n'en demeure pas moins que les prévisions pour l'année 1958 dépassent nettement le record effectif observé pour les dépenses de l'année précédente.

31.- En 1957, les dépenses d'investissements réalisées dans l'industrie houillère et dans les usines de briquettes de lignite ont atteint 484 millions de dollars, rejoignant ainsi le niveau élevé des années 1952 et 1953, très supérieur au niveau des années 1954 à 1956. Les sièges d'extraction ont particulièrement bénéficié de ce redressement : il leur a été consacré plus de 60 % des dépenses, soit un pourcentage à peine plus faible que ceux de 1955 et 1956 mais beaucoup plus élevé que ceux de 1952 à 1954.

Les possibilités d'extraction déduites des programmes connus devraient passer de 259,8 millions de tonnes en 1957 à 278,8 millions de tonnes en 1962. Ainsi, à long terme, elles se développeraient à un rythme plus lent que les besoins tels qu'ils ont été définis dans les Objectifs généraux.

Malgré des dépenses relativement moins importantes, les possibilités de production en coke resteront voisines des besoins prévisibles au cours des prochaines années et les centrales minières absorberont une part croissante de produits secondaires.

32.- Après avoir peu varié de 1952 à 1956, les dépenses d'investissements sont en forte progression dans tous les secteurs des mines de fer, spécialement pour la préparation du minerai à la mine.

Malgré cet intense effort d'investissement, la production de la Communauté croîtra dans les prochaines années probablement moins vite que la demande. Les possibilités théoriques d'extraction déduites des programmes connus au 1er janvier 1958 passeraient de 92,1 millions de tonnes en 1957 à 110,5 millions de tonnes en 1962.

33.- En 1957, les dépenses d'investissements dans l'industrie sidérurgique ont atteint un chiffre record : elles dépassent de 57 % le niveau de 1954 :



(en millions de dollars unités de compte)

Installations	Dépenses effectives						Dépenses prévues (investissements engagés ou déci- dés au 1er janv. 1958)	
	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Pour la pro- duction								
- de fonte	83	91	70	83	131	188	225	173
- d'acier	91	82	44	63	102	130	101	58
- de laminés	282	266	265	301	245	282	221	114
Services généraux	89	103	75	77	93	111	119	76
<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>542</b>	<b>454</b>	<b>524</b>	<b>571</b>	<b>711</b>	<b>666</b>	<b>421</b>

L'incidence des nouveaux investissements sur la production de fonte commence à se faire sentir : l'accroissement des possibilités de production de 1957 à 1959 devrait être de l'ordre de 6,5 % par an alors que le taux moyen d'accroissement annuel de la production de fonte a été 5,4 % de 1952 à 1957. Les possibilités de production d'acier augmenteraient de leur côté de 5,5 % par an de 1957 à 1959, alors que le taux moyen d'accroissement annuel de la production a été de 7,5 % entre 1952 et 1957. Par suite de ces évolutions divergentes, les préoccupations que la Haute Autorité a souvent marquées quant à l'évolution du rapport entre les possibilités de production de fonte et d'acier pourraient se trouver atténuées.

En résumé, le tableau ci-dessous compare les possibilités effectives de production, estimées égales à 96 % de la somme des possibilités individuelles, aux besoins en 1960 d'après les Objectifs généraux :

(en millions de tonnes)

Produits	Possibilités effectives de production en 1960	Besoins en 1960 d'après les Objectifs Généraux définis le 20 mai 1957 (1)
Houille	258,5	306
Coke	86,5	87
Minerai (fer contenu)	29,3	47 (2)
Fonte	54,8	58 (2)
Acier brut	71,2	73,5

(1) Y compris les besoins pour l'exportation.

(2) Dans l'hypothèse d'importation de ferraille ne dépassant pas 1,5 à 2 millions de tonnes.

Ce tableau montre que les possibilités de production de l'industrie sidérurgique se rapprochent des besoins tels qu'ils ont été évalués dans les Objectifs généraux. En outre, il apparaît que pour la houille ainsi que pour le minerai de fer, un important écart subsiste entre les possibilités d'extraction et les besoins prévus. Cette divergence entre le développement des capacités de production d'une part et celui des besoins d'autre part, est indépendante de l'évolution conjoncturelle du moment. La constatation de cet écart résulte de calculs prévisionnels portant sur l'évolution à long terme. Les Objectifs généraux pour l'année 1960 ne doivent également être considérés que comme le résultat d'une évolution à long terme et non comme un exact pronostic pour une année déterminée.

34.- Déclaration des programmes d'investissements. Du 1er janvier 1956 au 30 juin 1958, la Haute Autorité a reçu 285 déclarations concernant 435 projets d'investissements, dont le coût prévu atteint au total 1 806 millions de dollars. Ces données font abstraction des 40 déclarations (relatives à 52 projets) parvenues pendant la période de rodage qui a caractérisé les quatre derniers mois de 1955 (1).

Elles peuvent être utilement rapprochées des dépenses effectives d'investissements recensées en 1956 et 1957.

(millions de dollars)

	Nombre de déclarations	Montant des programmes déclarés					Dépenses effectives d'investissements - moyenne semestrielle des années 1956 et 1957 (2)
		1er sem. 1956	2e sem. 1956	1er sem. 1957	2e sem. 1957	1er sem. 1958	
Industrie charbonnière	103	133	72	98	79	299	221
Mines de fer	11	7	2	2	23	15	23
Industrie sidérurgique	171	243	395	165	87	256	320
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>383</b>	<b>469</b>	<b>265</b>	<b>189</b>	<b>500</b>	<b>564</b>

- (1) Les décisions 27-55 du 20 juillet 1955 et 26-56 du 11 juillet 1956 - Journal Officiel de la Communauté du 26 juillet 1955 et du 19 juillet 1956 - imposent aux entreprises de communiquer à la Haute Autorité, au plus tard trois mois avant la conclusion des premiers contrats ou avant le début des travaux, les programmes d'investissements supérieurs à 500 000 dollars (unités de compte) pour les installations nouvelles, et à 1 million de dollars pour les remplacements ou transformations, et tous les programmes relatifs aux fours de production d'acier et cubilots à vent chaud servant à la production d'acier.
- (2) Voir les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté - Rapports sur les enquêtes 1956 et 1957. Service des Publications de la Communauté européenne, juillet 1956 et septembre 1957.

Ce tableau appelle deux remarques préliminaires :

- 1) Les déclarations traduisent les volontés des chefs d'entreprises en matière d'investissement; leurs probabilités et délais de réalisation varient sensiblement suivant les secteurs et suivant les entreprises. Aussi les prévisions de dépenses sont-elles à la fois incomplètes - puisqu'une partie appréciable des programmes d'investissements échappe à l'obligation de la déclaration préalable -, surabondantes - puisque certains programmes déclarés peuvent être abandonnés par la suite -, et imprécises - puisque les dates de réalisation sont très variables. Toute comparaison entre les dépenses déclarées et les dépenses effectives des derniers semestres appelle donc une extrême prudence. L'évolution marquée par les montants des programmes déclarés permet cependant de confirmer ou d'infirmer les tendances révélées par les réponses à l'enquête annuelle sur les investissements.
- 2) Après avoir marqué une diminution sensible de 1956 à 1957, les montants des programmes déclarés atteignent pour le 1er semestre 1958 un niveau record. Sans doute faut-il tenir compte du fait que, dans ces montants, les projets de l'industrie charbonnière concernant le gisement du Warndt et découlant de l'accord franco-allemand sur la Sarre constituent un élément exceptionnel; il en va de même d'un grand projet français d'usine sidérurgique à Dunkerque et d'un grand projet allemand de centrale minière dans la Ruhr; ces trois projets atteignent au total près de 250 millions de dollars. Déduction faite de ces projets, les dépenses déclarées au cours du 1er semestre 1958 dépassent les déclarations moyennes de 1957. Encore faut-il observer que les deux cas cités en dernier lieu ne sont pas à proprement parler exceptionnels et ne peuvent être tout à fait négligés pour obtenir une vue correcte de l'évolution probable que marqueront au cours des prochaines années les investissements des secteurs charbon et acier.

35.- Sans vouloir tirer des déclarations reçues plus de renseignements qu'elles n'en comportent, il est permis de penser que, pour les deux grands secteurs, le premier semestre de 1958 se caractérise par une propension accrue à mettre en route des programmes d'investissements. Le rapport sur l'enquête 1958 a relevé qu'"avec des dépenses d'investissements atteignant au total environ 1 1/4 milliard de dollars, l'année 1957 représente une année record; au cours des cinq années précédentes, les dépenses d'investissements avaient constamment oscillé autour du milliard de dollars" (1). Dans le même temps où ils réalisaient ces importants programmes, les industriels modéraient au contraire leurs projets à plus longue échéance. L'année 1958 semble se caractériser par une situation inverse : les dépenses resteront sans doute un peu inférieures à celles de 1957, sans toutefois retomber au-dessous du niveau des années antérieures; des projets à plus long terme sont au contraire un peu partout mis en préparation.

---

(1) Voir les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté - Rapport sur l'enquête 1958. Service des Publications.

Une telle évolution paraît rassurante. Elle mérite un examen plus approfondi par grands secteurs : industrie charbonnière, mines de fer, industrie sidérurgique.

36.- Industrie charbonnière. Les dépenses d'investissements déclarés pour les travaux groupés sous le nom de sièges d'extraction marquent un redressement spectaculaire, imputable en fait aux travaux mis en oeuvre par les houillères du bassin de Lorraine et les Saarbergwerke; déduction faite de ce cas particulier, les dépenses déclarées se tiennent très sensiblement au niveau moyen observé de 1956 à 1957 (1). L'incidence des travaux projetés sur les capacités d'extraction de charbon donne lieu à des remarques analogues; la plus grande partie de 8,6 millions de tonnes de capacités nouvelles concernent les nouveaux champs qui seront mis en exploitation en raison de l'accord sur la Sarre de 1956.

Pour ce qui est des cokeries de tous types (minières, indépendantes et sidérurgiques), la baisse observée jusqu'à présent dans la valeur des déclarations paraît arrêtée, du moins en ce qui concerne les cokeries minières. Les dépenses et augmentations de capacités déclarées pendant le premier semestre de 1958 se situent aux niveaux moyens des chiffres déclarés au cours des deux semestres de 1957.

Une seule grande centrale minière a été déclarée pendant le premier semestre 1958, par une entreprise allemande. Les autres déclarations portant sur des centrales et présentées pendant la même période concernent des projets de relativement faible importance.

37.- Mines de fer. Comme dans les mines de charbon, les dépenses d'investissements dans les mines de fer présentent, de semestre à semestre, d'appréciables variations. D'après les déclarations reçues au cours du premier semestre 1958, elles dépassent 15 millions de dollars : elles se trouvent ainsi à un niveau sept fois plus élevé que les dépenses déclarées au cours du premier semestre 1957, mais restent bien au-dessous du niveau record atteint avec plus de 23 millions de dollars pendant la deuxième partie de 1957 (2). Il est vrai que pour les mines de fer, le seuil de 500 000 ou 1 million de dollars imposé aux déclarations d'investissements exclut beaucoup de travaux de modernisation. La question se pose alors de savoir si, assujettis ou non à déclaration obligatoire, les programmes en cours de réalisation pendant la présente année suffiront à maintenir le rapide rythme d'investissement des années 1956 et 1957. Cette question est d'autant plus intéressante que, déjà en 1956 et au début de 1957, la valeur des programmes déclarés se trouvait à un niveau très bas.

---

(1) Voir Annexe Statistique, tableaux 3 et 6.

(2) Voir Annexe Statistique, tableau 4.

Il faut en tous cas relever qu'avec 1,8 million de tonnes, l'accroissement global des possibilités d'extraction connu d'après les programmes déclarés au cours du premier semestre 1958 dépasse sensiblement les accroissements déduits naguère des programmes déclarés au cours des quatre semestres précédents; cet accroissement résulte surtout d'un nouvel et important projet minier à réaliser en Lorraine.

**38.- Industrie sidérurgique.** Dans l'industrie sidérurgique, la valeur des programmes déclarés au cours du premier semestre 1958 dépasse largement les valeurs correspondantes pour les deux semestres antérieurs. Avec 256 millions de dollars, elle est pourtant loin d'atteindre le niveau record de 395 millions de dollars recensé pour le second semestre 1956. Le volume des programmes déclarés n'en permet pas moins de penser que les investissements sidérurgiques à prévoir se maintiendront à un niveau relativement élevé(1).

Les programmes déclarés comprennent, pour une part importante, des investissements destinés à accroître la production de fonte; à cet égard, les dépenses encore accrues annoncées pour améliorer la préparation des charges et l'agglomération méritent une attention particulière.

Dans le secteur des aciéries, l'accent est mis sur les nouveaux procédés de soufflage à l'oxygène : aciéries LD, Rotor et similaires. Les investissements annoncés pour aciéries Martin se tiennent à un niveau relativement bas. Les aciéries électriques elles-mêmes continuent à marquer un certain recul par rapport aux déclarations de l'année 1956.

Pour ce qui est des laminoirs, les déclarations du premier semestre 1958 dépassent la valeur globale de 80 millions de dollars; elles concernent d'abord un grand projet entièrement neuf, établi en relation avec la création d'une nouvelle usine littorale, mais visent aussi - pour une valeur non négligeable - à transformer des installations de laminage pour les adapter aux profilés de types normalisés.

Plusieurs observations peuvent être présentées en ce qui concerne les répercussions sur les possibilités de production des programmes sidérurgiques déclarés pendant le premier semestre 1958 (2).

Les possibilités de production des installations d'agglomération augmenteraient de plus de 4 millions de tonnes, augmentation importante encore qu'inférieure au record de 5,5 millions de tonnes correspondant aux déclarations du deuxième semestre 1956. Pour la fonte, l'accroissement prévu d'environ 1,8 million de tonnes est à peine inférieur à l'accroissement prévu pour l'ensemble

(1) Voir Annexe Statistique, tableau 5.

(2) Voir Annexe Statistique, tableau 6.

des catégories d'acier, soit quelque 1,9 million de tonnes. Cette comparaison, à vrai dire, ne permet guère d'apprécier dans quelle mesure pourrait être obtenue une nouvelle amélioration du rapport entre les possibilités de production de fonte et d'acier compte tenu d'améliorations techniques non comprises sous le terme "investissements" ou de travaux dont le coût serait trop faible pour qu'ils soient soumis à déclaration obligatoire.

Les nouvelles possibilités de laminage escomptées, à peine égales à 1 million de tonnes, restent encore une fois sensiblement au-dessous des nouvelles possibilités de production d'acier. Les efforts se poursuivent donc en vue de mieux utiliser les possibilités de laminage existantes.

En résumé, l'accroissement des possibilités de production est relativement plus important dans les stades primaires de l'industrie sidérurgique; il diminue en passant de la fonte à l'acier et aux produits finis.

**39.- Avis émis par la Haute Autorité sur les projets d'investissements.** Au cours du premier semestre 1958, la Haute Autorité a reçu 95 déclarations d'investissement et exprimé son avis sur 16 d'entre elles. Les 230 déclarations reçues antérieurement avaient donné lieu à 77 avis.

Onze des seize avis émis ont, suivant une ligne adoptée antérieurement, encouragé des programmes conformes aux Objectifs Généraux de la Communauté : augmentation de l'extraction de charbon et minerai de fer; valorisation du charbon par construction d'une centrale électrique utilisant des produits secondaires et d'une cokerie enfournant des charbons autres que les fines classiques; augmentation de la production de fonte; introduction dans la Communauté d'un nouveau procédé de fabrication de l'acier.

Les cinq derniers avis ont attiré l'attention des entreprises sur les inconvénients que comporterait pour la Communauté l'installation d'aciéries Martin ou électriques entraînant une consommation accrue en ferraille d'achat. Comme au cours des semestres précédents, certaines entreprises ont été sensibles aux inconvénients signalés par la Haute Autorité ou ont même envisagé de modifier leurs programmes d'investissements.

PROBLEMES DU TRAVAIL

40.- Réadaptation. La Haute Autorité a pris une décision formelle concernant la demande de réadaptation du gouvernement français au titre du § 23 de la Convention en faveur des Forges d'Hennebont, après avoir recueilli l'avis du Conseil des Ministres par la voie écrite. Il s'agit d'une augmentation de crédits ouverts pour les Forges d'Hennebont de 25 à 35 millions de ffrs dans le cadre de mesures de réadaptation qui ont été engagées dès mai 1955.

41.- Le gouvernement français a demandé à la Haute Autorité l'application de la procédure de réadaptation en faveur de la société des Forges et Laminoirs de Vizille (Izère). Les indemnités d'attente et de réinstallation étant évaluées à ffrs 8.500.000, la Haute Autorité a décidé d'ouvrir un crédit de ffrs 4.250.000 pour sa propre part. L'avis conforme du Conseil sera demandé par la procédure écrite.

42.- Le gouvernement belge avait proposé à la Haute Autorité que les modalités d'aide de réadaptation appliquées dans le Borinage soient adaptées aux nouvelles modalités que la Haute Autorité et le gouvernement belge ont adoptées pour les charbonnages d'autres bassins belges (Strépy-Bracquegnies, Mambourg, Gosson Kessales) (1). Par conséquent la Haute Autorité a décidé de relever le plafond du salaire de référence de 8.000 à 10.000 francs belges et de supprimer la dégressivité appliquée pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paliers de l'indemnité d'attente en fixant ces paliers pour tous les salaires à respectivement 80 % et 60 % du salaire antérieur.

43.- Des modalités d'aide identiques ont été adoptés pour les charbonnages de Fontaine l'Evêque et du Bois de Micheroux (2). Pour les charbonnages de Ressaix, la Haute Autorité a réservé sa décision jusqu'à ce que le gouvernement belge ait indiqué le programme définitif qui sera mis en oeuvre

Le gouvernement belge ayant évalué le montant des dépenses à 12 millions de francs belges, la Haute Autorité a décidé l'ouverture d'un crédit provisoire de 6 millions de francs belges.

44.- Harmonisation des conditions de travail. La Commission Mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans l'industrie charbonnière, qui groupe des représentants des organisations des producteurs et des travailleurs, et des gouvernements des pays de la C.E.C.A., s'est réunie le 17 octobre 1958 sous la présidence de M. Enzo GIACCHERO, membre de la Haute Autorité.

---

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, mai-juin 1958 (no 31)

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1958 (no 28)

La Commission a procédé à l'authentification des documents comparatifs qui lui étaient soumis et concernant les différents aspects de la durée du travail dans l'industrie charbonnière de la Communauté et qui permettent la constatation des disparités existant entre les différents pays en cette matière.

Elle a estimé souhaitable que les organisations professionnelles, ainsi que les gouvernements, tiennent compte, dans leur action sur le plan national et selon les procédures habituelles, de ces constatations.

La Commission a pris acte des suggestions formulées en son sein, de se réunir périodiquement en vue d'examiner les initiatives prises par les différents pays et ayant une incidence directe sur l'harmonisation progressive de ces conditions de travail, et également de procéder, dans le même esprit et suivant la même procédure, à l'examen des problèmes relatifs à l'emploi (embauchage, licenciement, etc.).

Elle s'en est remis à la Haute Autorité pour prendre les contacts nécessaires à cet effet.

45.- Construction de maisons ouvrières. Au 1<sup>er</sup> décembre 1958, la Haute Autorité avait octroyé, au titre du premier programme expérimental et du premier programme de financement de maisons ouvrières, une aide financière permettant la construction de 14.812 logements, dont 11.486 étaient achevés.

Au titre du deuxième programme expérimental et du deuxième programme de financement, le nombre de logements financés était, à la même date, de 19.341 dont 6.123 achevés (1).

---

(1) Voir Annexe statistique, tableaux 7 et 8



## ANNEXE STATISTIQUE

## 1. ACIER

(en milliers de tonnes)

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté
<b>I</b>	<b>Commandes nouvelles</b> (en indices, moyenne mensuelle 1954 = 100)							
octobre 1958	102	104	101		148	87	120	105
septembre 1958	78	77	88		135	93	129	88
octobre 1957	116	106	110		153	87	111	114
janv.-oct. 1958 (m.m.)	89	100	104		150	93	121	100
janv.-oct. 1957 (m.m.)	107	97	109		142	85	104	108
<b>II</b>	<b>Production d'acier brut</b>							
octobre 1958	1 888	540	1 338	313	545	297	126	5 047
septembre 1958	1 783	525	1 250	296	535	280	124	4 793
octobre 1957	2 225	597	1 268	308	625	308	113	5 444
janv.-oct. 1958 (m.m.)	1 933	505	1 225	294	524	282	119	4 882
janv.-oct. 1957 (m.m.)	2 034	519	1 168	289	563	293	99	4 955
<b>III</b>	<b>Production de fonte</b>							
octobre 1958	1 371	500	1 070	275	175	284	82	3 757
septembre 1958	1 303	477	977	260	184	276	81	3 558
octobre 1957	1 663	511	1 051	278	170	285	62	4 020
janv.-oct. 1958 (m.m.)	1 406	461	996	259	178	273	74	3 647
janv.-oct. 1957 (m.m.)	1 520	461	981	259	181	276	58	3 738
<b>IV</b>	<b>Production de produits finis</b>							
juin 1958	1 172	326	892	184	312	197	85	3 168
mai 1958	1 240	320	846	190	353	195	83	3 227
juin 1957	1 174	326	800	170	348	215	73	3 106
janv.-juin 1958 (m.m.)	1 303	350	916	203	347	202	85	3 406
Janv.-juin 1958 (m.m.)	1 304	394	841	188	375	219	74	3 395
	Allemagne (R.F.)	Belgique	Luxembourg	France et Sarre		Italie	Pays-Bas	Communauté
<b>V</b>	<b>Importations de produits sidérurgiques des pays tiers</b>							
mars 1958	52,7	9,8	0,1		5,5	50,9	22,8	141,8
février 1958	91,8	9,9	0,9		2,6	77,8	9,4	192,4
mars 1957	33,2	19,2	2,1		8,1	42,7	11,7	117,0
janv.-mars 1958 (m.m.)	64,2	11,3	0,8		3,8	56,8	14,3	151,2
janv.-mars 1957 (m.m.)	35,5	18,4	0,9		10,9	40,5	14,8	121,0
<b>VI</b>	<b>Exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers</b>							
mars 1958	135,4	204,2	82,6	199,4		30,2	36,8	688,6
février 1958	150,2	173,8	69,9	166,1		36,8	42,8	629,6
mars 1957	258,7	206,6	109,0	249,9		36,2	21,7	882,1
janv.-mars 1958 (m.m.)	143,2	186,3	72,3	180,3		36,3	34,9	653,3
janv.-mars 1957 (m.m.)	230,6	204,3	104,2	238,8		34,3	24,0	836,2
<b>VII</b>	<b>Livraison de produits sidérurgiques vers les autres pays de la Communauté</b>							
mars 1958	107,3		218,4		108,8	10,0	42,8	487,3
février 1958	111,3		208,8		109,5	6,4	32,2	468,2
mars 1957	118,2		183,8		141,0	5,6	27,0	475,6
janv.-mars 1958 (m.m.)	112,4		218,3		114,0	9,1	37,5	491,3
janv.-mars 1957 (m.m.)	101,1		173,6		141,5	4,8	27,6	447,6

## 2. CHARBON

(en milliers de tonnes)

		Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas	Communauté	
I	<u>Production de houille</u>								
	octobre	1958	11 693	2 330	5 330	1 482	49	1 077	21 961
	septembre	1958	11 034	2 110	4 759	1 392	50	1 044	20 389
	octobre	1957	11 770	2 659	4 856	1 359	83	1 026	21 753
	janv.-oct.	1958 (m.m.)	11 151	2 282	4 826	1 394	59	999	20 721
	janv.-oct.	1957 (m.m.)	11 104	2 408	4 735	1 386	87	951	20 666
II	<u>Production de coke</u>								
	octobre	1958	3 659	589	1 045	351	285	344	6 273
	septembre	1958	3 580	571	1 002	336	276	329	6 094
	octobre	1957	3 834	622	1 078	370	328	349	6 581
	janv.-oct.	1958 (m.m.)	3 654	572	1 031	351	280	341	6 229
	janv.-oct.	1957 (m.m.)	3 768	594	1 042	359	307	352	6 422
III	<u>Importations de houille des pays tiers</u>								
	septembre	1958	1 218	221	316	-	874	298	2 927
	août	1958	1 119	198	254	-	683	330	2 584
	septembre	1957	1 399	209	693	16	733	398	3 448
	janv.-sept.	1958 (m.m.)	1 123	193	451	-	659	325	2 751
	janv.-sept.	1957 (m.m.)	1 407	240	866	-	744	465	3 722
IV	<u>Exportation de houille vers les pays tiers</u>								
	septembre	1958	142	45	63	25	-	14	289
	août	1958	144	44	92	25	-	12	317
	septembre	1957	193	41	68	39	-	14	355
	janv.-sept.	1958 (m.m.)	138	63	75	28	-	14	318
	janv.-sept.	1957 (m.m.)	219	69	76	49	-	14	427
V	<u>Exportation de coke vers les pays tiers</u>								
	septembre	1958	223	44	2	-	2	41	312
	août	1958	298	66	4	-	1	76	445
	septembre	1957	261	16	4	-	-	54	335
	janv.-sept.	1958 (m.m.)	188	40	4	-	1	42	275
	janv.-sept.	1957 (m.m.)	286	18	7	-	0	52	363
VI	<u>Livraisons de houille et d'agglomérés de houille vers les autres pays de la Com- munauté</u>								
	septembre	1958	791	145	289	-	137	1 362	
	août	1958	704	145	258	-	127	1 234	
	septembre	1957	681	316	321	-	78	1 396	
	janv.-sept.	1958 (m.m.)	787	177	279	-	101	1 344	
	janv.-sept.	1957 (m.m.)	891	327	375	-	81	1 674	
VII	<u>Livraison de coke vers les autres pays de la Commu- nauté</u>								
	septembre	1958	518	27	13	-	84	642	
	août	1958	515	13	17	-	61	608	
	septembre	1957	590	61	16	6	114	787	
	janv.-sept.	1958 (m.m.)	566	34	8	3	89	700	
	janv.-sept.	1957 (m.m.)	585	60	12	12	110	779	

3. HOUILLÈRES : MONTANT DES PROGRAMMES DECLARES

(en millions de dollars)

	Montants des programmes déclarés					Dépenses effectives d'investissements : Moyenne semestrielle des années 1956 et 1957
	1er semestre 1956	2ème semestre 1956	1er semestre 1957	2ème semestre 1957	1er semestre 1958	
<u>Industrie charbonnière</u>						
Sièges d'extraction	35	14	64	54	162	134
Cokeries minières	24	42	12	5	17	26
Cokeries indépendantes	3	2	5	4	- 1 (1)	6
Centrales minières	71	14	16	16	42	52
Usines d'agglomérés de houille	-	-	0,5	-	9	3
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>72</b>	<b>97,5</b>	<b>79</b>	<b>229</b>	<b>221</b>

(1) Annulation d'un projet antérieurement déclaré.

4. MINES DE FER : MONTANT DES PROGRAMMES DECLARES

(en millions de dollars)

	Montants des programmes déclarés					Dépenses effectives d'investissements : Moyenne semestrielle des années 1956 et 1957
	1er semestre 1956	2ème semestre 1956	1er semestre 1957	2ème semestre 1957	1er semestre 1958	
<u>Mines de fer</u>	7	2	2	23	15	23

5. SIDERURGIE : MONTANT DES PROGRAMMES DECLARES

(en millions de dollars)

Industrie <u>siderurgique</u>	Montants des programmes déclarés					Dépenses effectives d'investissements : Moyenne semestrielle des années 1956 et 1957
	1er semestre 1956	2ème semestre 1956	1er semestre 1957	2ème semestre 1957	1er semestre 1958	
Préparation des charges	9	49	21	16	39	22
Hauts fourneaux	56	84	38	15	59	45
Aciéries Thomas	35	17	13	1	13	17
Aciéries Martin	22	36	1	- 7 (1)	8	27
Aciéries L.D. et simil.	-	-	9	3	16	6
Aciéries électriques et autres	6	19	3	3	4	8
Laminoirs	78	96	37	46	72	)
Galvanisation, étamage etc.	5	10	6	- 4 (1)	9	)
Cokeries sidérurgiques	20	22	10	10	5	)
Centrales sidérurgiques	7	16	15	2	6	18
Divers	5	46	12	2	25	33
Total	243	395	165	87	256	320

(1) Rectification de projets antérieurement déclarés.

6. AUGMENTATION NETTE DES CAPACITES DE PRODUCTION RESULTANT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT DECLARES ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1956 ET LE 30 JUIN 1958

Augmentation nette des capacités de production	d'après les déclarations reçues pendant le				Production effective 1957
	1 <sup>er</sup> sem. 1956	2 <sup>e</sup> sem. 1956	1 <sup>er</sup> sem. 1957	2 <sup>e</sup> sem. 1957	
<u>Industrie charbonnière</u>					
Sièges d'extraction	1 600	960	2 796	2 990	8 620
Cokeries minières	1 446	2 400	100	120	545
Cokeries indépendantes	186	95	196	-	1165)
Centrales minières	563	125	129	156	356
Usines d'agglomérés de houille	-	-	-	-	360
Mines de fer					
Extraction de minerai	150	-	225	1 500	1 800
<u>Industrie sidérurgique</u>					
Préparation des charges	1 086	5 519	2 410	880	4 005
Hauts fourneaux	2 021)	2 593)	1 634)	811)	1 779)
Aciéries :					
Thomas	1 045)	1 489)	755)	470)	878)
Martin	1 079)	678)	70	38	189
L.D. et similaire	-	-	535	360)	680
Electricques et autres	236	614	119	55	133
Laminaires :					
à demi-produits	2 650	2 231	175	250	300
à profilés	372	175	60	-	15
à produits plats	466	1 480	95	19	633
Cokeries sidérurgiques	1 266	980	417	500	150
Centrales sidérurgiques	41	65	40	8	30

Notes du tableau 6

- 1) L'accroissement des possibilités de production d'agglomérés détermine une partie de l'accroissement attendu pour les possibilités de production de fonte :
  - 48 000 t de fonte pour le 1<sup>er</sup> semestre 1956
  - 230 000 t de fonte pour le 2<sup>e</sup> semestre 1956
  - 246 000 t de fonte pour le 1<sup>er</sup> semestre 1957
  - 306 000 t de fonte pour le 2<sup>e</sup> semestre 1957
  - 240 000 t de fonte pour le 1<sup>er</sup> semestre 1958
  
- 2) L'accroissement des possibilités de production de fonte détermine une partie de l'accroissement attendu pour les possibilités de production d'acier Thomas, sans gros investissements correspondants :
  - 120 000 t d'acier Thomas pour le 1<sup>er</sup> semestre 1956
  - 653 000 t d'acier Thomas pour le 2<sup>e</sup> semestre 1956
  - 435 000 t d'acier Thomas pour le 1<sup>er</sup> semestre 1957
  - 390 000 t d'acier Thomas pour le 2<sup>e</sup> semestre 1957
  - 158 000 t d'acier Thomas pour le 1<sup>er</sup> semestre 1958
  
- En sens inverse, les possibilités de production d'acier Thomas seront, à hauteur de 200 000 t, diminuées par transfert de ces possibilités vers le procédé L.D. (travaux déclarés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1958).
  
- 3) Même remarque pour l'acier Martin que pour l'acier Thomas: sans gros investissements supplémentaires, une partie de l'accroissement attendu pour les possibilités de production d'acier Martin résulterait du seul accroissement des possibilités de production de fonte :
  - 105 000 t d'acier Martin pour le 1<sup>er</sup> semestre 1956
  - 25 000 t d'acier Martin pour le 2<sup>e</sup> semestre 1956
  
- 4) Même remarque pour les aciers L.D. et similaires: sans gros investissements supplémentaires, une partie de l'accroissement attendu pour les possibilités de production résulterait du seul accroissement des possibilités de production de fonte :
  - 180 000 t d'acier L.D. et similaires pour le 2<sup>e</sup> semestre 1957
  
- 5) Annulation d'un projet antérieurement déclaré.

7.- ETATS DES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS OUVRIERES C.E.C.A.

AU 1<sup>o</sup> DECEMBRE 1958 (1)

(1er programme experimental et le 1er programme avec crédits)

P a y s	Prévu	Nombre de logements financés		d o n t				a c h e v é s	
				en préparation de construction	en construction				
ALLEMAGNE	10 400	10 185	(10 185)	24	( 24)	684	( 706)	9 477	( 9 455)
SARRE	400	328	( 328)	-	( - )	246	( 246)	82	( 82)
BELGIQUE	1 750	1 920	( 1 920)	156	(156)	692	( 696)	1 072	( 1 068)
FRANCE	2 750	2 182	( 2 182)	281	(291)	1 218	(1 248)	683	( 643)
ITALIE	468	68	( 68)	-	( - )	-	( - )	68	( 68)
LUXEMBOURG	75	75	( 75)	-	( - )	25	( 25)	50	( 50)
PAYS-BAS	54	54	( 54)	-	( - )	-	( - )	54	( 54)
COMMUNAUTE	15 897	14 812	(14 812)	461	(471)	2 868	(2 921)	11 486	(11 420)

(1) Les chiffres entre parenthèse indiquent l'état au 1er novembre 1958.



8. - ETAT DES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS OUVRIERES C.E.C.A.

AU 1<sup>o</sup> DECEMBRE 1958 (1)

(2<sup>e</sup> programme expérimental et le 2<sup>e</sup> programme avec crédits)

P a y s	Prévu	Nombre de logements financés		d o n t					
				en préparation de construction	en construction	achevés			
ALLEMAGNE	14 800	14 135	(14 136)	1 662	(2 132)	6 655	(6 688)	5 818	(5 316)
SARRE	600	436	( 436)	436	( 436)	-	-	-	-
BELGIQUE	1 100	-	-	-	-	-	-	-	-
FRANCE	1 600	935	( 839)	489	( 460)	438	( 372)	8	( 7)
ITALIE	700	324	( 324)	324	( 324)	-	-	-	-
LUXEMBOURG	2 000 (2)	2 342	( 2 342)	821	( 821)	1 296	(1 296)	225	( 225)
PAYS-BAS	50	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 250	1 169	( 1 169)	529	( 529)	568	( 568)	72	( 72)
COMMUNAUTE	22 100	19 341	(19 246)	4 261	(4 702)	8 957	(8 924)	6 123	(5 620)

(1) Les chiffres entre parenthèse indiquent l'état au 1<sup>er</sup> novembre 1958.

(2) Programme INA-CASA.